

## L'ex-président Pierre Buyoya dans le viseur de la justice burundaise

France 24, 02/12/2018 La justice burundaise a émis, vendredi, un mandat d'arrêt international contre l'ex-président Pierre Buyoya, actuel haut fonctionnaire de l'Union africaine, pour son rôle présumé dans l'assassinat de Melchior Ndadaye, premier président élu du pays. [Photo d'archives : Passation de pouvoir entre Buyoya et Ndadaye, le 10 juillet 1993, trois mois avant l'assassinat de ce dernier, le 21 octobre 1993.]

"Manipulation politique", et "manœuvre de diversion" du gouvernement burundais. C'est ainsi qu'a réagi Pierre Buyoya, dimanche 2 décembre, dans un communiqué envoyé à la rédaction de France 24. L'ancien président burundais fait l'objet d'un mandat d'arrêt international émis par la justice burundaise vendredi 30 novembre. Vingt-cinq ans après l'assassinat de Melchior Ndadaye, premier président démocratiquement élu du Burundi, le procureur général a lancé un mandat d'arrêt international contre 17 anciens hauts responsables pour leur rôle présumé dans ce crime commis en 1993. "Les éléments de l'enquête déjà disponibles révèlent que les personnes dont les noms suivent pourraient avoir été impliquées dans ce crime, dans sa préparation, pendant son exécution et même après sa commission", a accusé Sylvestre Nyandwi dans une déclaration à la presse. La liste comprend 11 hauts gradés des forces de sécurité (armée et gendarmerie) et cinq ex-collaborateurs civils proches de Pierre Buyoya. Ce dernier, aujourd'hui représentant de l'Union africaine pour la sécurité au Sahel, réside au Mali. Le procureur général a estimé "qu'il est impérieux qu'ils soient interrogés sur le rôle qu'ils auraient joué" dans ce crime, et demandé que "les pays qui les hébergent puissent les arrêter et les extradier au Burundi afin qu'ils s'expliquent sur les faits qui leur sont reprochés". Le Burundi, qui vit au rythme des tensions et guerres interethniques entre Hutus et Tutsis, est englué dans une crise politique depuis le coup de force en 2015 du président hutu Pierre Nkurunziza, pour briguer un troisième mandat. L'émission de ces mandats d'arrêt a surpris au sein de l'opinion publique burundaise et internationale. "Le pouvoir présente cela comme une envie de rendre justice 25 ans après. Mais pour certains diplomates, c'est un acte purement politique", affirme Esdras Ndikumana, journaliste à RFI, spécialiste du Burundi. Pour Pierre Buyoya, "tout laisse à penser qu'il s'agit là d'une simple manipulation politique et d'une nouvelle manœuvre de diversion visant à faire oublier les questions douloureuses non résolues – et elles sont nombreuses –, depuis que les autorités nationales ont choisi de tourner le dos à l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi". Immunité provisoire: Ancien haut gradé militaire tutsi, Pierre Buyoya prend une première fois le pouvoir par un coup d'État, et renverse Jean-Baptiste Bagaza, lui aussi Tutsi. Entre 1987 et 1991, il prône l'unité entre Tutsis et Hutus et la démocratie. "Ce coup d'État avait été bien accueilli par la population parce que Jean-Baptiste Bagaza conduisait le pays sur une pente dangereuse", explique encore Esdras Ndikumana. En 1993, Pierre Buyoya organise les premières élections démocratiques du pays que remporte Melchior Ndadaye, ethnique hutue. Mais ce dernier est assassiné quelques mois après. C'est le début d'une guerre civile qui sera amplifiée par l'assassinat de son successeur Cyprien Ntaryamira. L'ancien commandant Pierre Buyoya revient alors sur le devant de la scène en renversant, en 1996, le président alors, Sylvestre Ntibantunganya. Il garde le pouvoir jusqu'à la signature de l'Accord d'Arusha en 2003 qui instaure le partage du pouvoir entre les deux ethnies majoritaires du pays, préconise l'installation d'une Commission vérité et réconciliation, ainsi qu'un Tribunal spécial pour le Burundi qui n'a jamais vu le jour. Le conflit fait plus de 300 000 morts et oppose l'armée, alors dominée par la minorité tutsie (14 % de la population), à des mouvements rebelles hutus (85 %) dont la branche armée du Conseil national pour la défense de la démocratie (CNDD), l'actuel parti au pouvoir. En 1998, une dizaine de soldats, dont le plus haut gradé était un lieutenant, ont été condamnés dans un procès considéré comme celui "des exécutants". Alors qu'aucun des nombreux hauts gradés cités dans les enquêtes sur cet assassinat n'avait été inquiété. Pierre Buyoya avait déjà fait l'objet de soupçons sans que l'ombre d'une preuve soit jamais apportée. "Lors de la signature de l'Accord d'Arusha, les protagonistes du conflit avaient convenu que tous les crimes commis relèveraient désormais de la Commission vérité et réconciliation. Membres de l'armée ou de mouvements rebelles, ils ont bénéficié d'une immunité provisoire qui court toujours", explique Esdras Ndikumana. Et d'ajouter : "Beaucoup de gens considèrent que ces mandats mettent en danger le processus de réconciliation. D'autant plus que l'émission des mandats intervient en dehors du processus de réconciliation que conduit la Commission depuis 2015 et que la Communauté internationale a émis des réserves sur la capacité de cette dernière à mener à bien le travail dans un contexte de crise politique. "La Commission vérité et réconciliation perd son sens aujourd'hui. La communauté internationale a toujours considéré qu'elle était mal faite. Elle était à la solde du pouvoir. Et il n'y a pas eu de consensus. La justice est instrumentalisée", affirme le journaliste. "Refus du dialogue" Très engagé en faveur de la paix, Pierre Buyoya, qui bénéficie d'une immunité diplomatique, est l'une des personnalités africaines les plus en vue dans les forums internationaux. "Il symbolise le pouvoir tutsi de l'époque. Et aujourd'hui, le régime de Nkurunziza est acculé, isolé par les Nations unies, l'Union africaine et même sur le plan régional. Au sein de l'Union africaine, on parle d'une fuite en avant du pouvoir burundais. [Le mandat d'arrêt] n'aura aucune incidence sur son rôle au sein de l'organisation panafricaine", affirme Esdras Ndikumana. "Il est symptomatique que la réouverture du dossier de feu Melchior Ndadaye intervienne au moment où, face aux multiples sollicitations de la communauté internationale, le gouvernement a choisi de s'emurer délibérément dans le refus du dialogue pour résoudre la crise qu'il a lui-même provoquée et qu'il alimente depuis l'année 2015" affirme Pierre Buyoya dans son communiqué. De son côté, l'Union africaine a appelé samedi le gouvernement burundais à éviter toute mesure judiciaire susceptible de nuire à la recherche d'un consensus au Burundi. "Il est crucial que l'ensemble des acteurs concernés s'abstiennent de toutes mesures, y compris politiques et/ou judiciaires, de nature à compliquer la recherche d'une solution consensuelle" au

Burundi, où le dialogue entre le gouvernement et l'opposition est dans l'impasse, a indiqué dans un communiqué le président de la Commission de l'UA, Moussa Faki Mahamat. Ce communiqué est également publié au lendemain du report d'un sommet des chefs d'État des pays membres de la Communauté d'Afrique de l'Est (EAC), en Tanzanie, car le Burundi a refusé d'y envoyer une délégation. Il a été reprogrammé au 27 décembre. Texte par Hermann BOKO

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});